

# COMMUNE DE LA VERRERIE

## Assemblée communale du 13 décembre 2022 Rapport concernant un projet d'investissement

\* \* \*

### Crédit additionnel pour la réfection de la route de la Colline et construction d'un trottoir

#### Introduction

L'assemblée communale du 10 décembre 2019 a approuvé un crédit de 234'000 francs pour la réfection du bas de la route de la Colline et la construction d'un trottoir. Lors de la mise à l'enquête des travaux, il est apparu que le collecteur d'eau clair qui se trouve dans cette route devait être refait à neuf. L'assemblée communale du 25 mai 2021 a accepté à cet effet un crédit 61'000 francs.

#### Surcoûts

Le projet boucle avec un dépassement du budget d'investissement de 59'424.80 francs. Ce dépassement se justifie de la manière suivante :

- Les fortes précipitations durant le début du chantier ont nécessité la mise en place de pompes pour procéder à l'évacuation de l'eau dans les fouilles.
- Le sol de fondation étant de très mauvaise qualité, les matériaux excavés lors de la réfection des canalisations ont dû être évacués et remplacés par de la grave.
- Le revêtement bitumeux existant était composé de plusieurs couches d'une épaisseur allant jusqu'à 20 cm. La réalisation de la couche de planie a donc nécessité un apport important de grave pour obtenir une bonne planéité et garantir de ce fait la solidité de la route.
- Un mur de soutènement a été réalisé chez M. Deschenaux au Chalin no 1.
- L'accès au Chalin no 1 a été repris pour garantir l'accès au bâtiment.
- La mise au gabarit du trottoir a nécessité une deuxième mise à l'enquête selon les exigences des services de l'Etat. Les travaux ont, de ce fait, été réalisés en deux phases car nous avons dû attendre le permis de construire pour la mise au gabarit du trottoir. L'entreprise Antiglio a donc dû facturer deux fois l'installation de chantier.
- Le bureau Géosud a dû réaliser une deuxième mise à l'enquête selon les exigences du SPC.

#### Montant du crédit additionnel

Le Conseil sollicite par conséquent un crédit additionnel de 60'000 francs.

Progens, le 4 octobre 2022